



Association Nationale de Retraités Groupe Meuse

Reconnue d'intérêt général

www.anr55.org

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ANR 55

41 rue du docteur Wagner - 55000- BEHONNE - Tél : 03 29 45 00 91

ENTRE NOUS

Maís vous pouvez le répéter....

Dans Ce Numéro

Le mot du
président

L'Assemblée
départementale

Cotisation

Loto

Mise à niveau
conduite auto

La vie du groupe

Infos pratiques

Crète



Chers adhérents, chers Amis,

Ça y est, à la fin du mois, c'est déjà le premier trimestre de l'année 2023 qui va se terminer.

Cette année 2023 s'annonce malheureusement, elle aussi, comme une année compliquée, d'autant plus que la crise politique, économique et énergétique mondiale est venue s'ajouter aux inquiétudes du quotidien des Français.

Jamais, en aussi peu de temps, notre pays n'avait connu de tels bouleversements et force est de constater qu'au niveau politique, c'est la colère et le ras le bol qui sont majoritairement exprimés en ce début d'année par une majorité de nos concitoyens. Nous aussi, les retraités comme une majorité de Français actifs, nous ressentons cette irritation, cette impression de ne pas être entendus et écoutés... il en découle l'agacement et la perte de confiance envers nos décideurs nationaux.

L'ANR regrette que le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement ne soit en fait qu'une mesure paramétrique visant officiellement à maintenir l'équilibre financier de notre système de retraite par répartition. Pourquoi, les futurs retraités devraient-ils subir les conséquences d'une décision politique aussi inconséquente ?

Le projet de réforme des retraites ne traite pas non plus de certains problèmes d'équité, comme ceux qui concernent les pensions de réversion. Il propose, certes, des améliorations pour les petites retraites mais risque en même temps d'aggraver l'écrasement de la classe moyenne.

Malgré ce contexte difficile en ce début d'année, qui se traduit par des mouvements sociaux d'ampleur, l'ANR 55 continuera d'essayer de vous apporter des distractions et des voyages pour vous faire profiter pleinement de votre retraite, même si nos charges de fonctionnement vont très sensiblement augmenter.

Nous espérons vous voir nombreux lors de nos différentes manifestations

Prenez soin de vous

Jean-Pierre PERSON

Assemblée départementale :

Moment incontournable dans la vie d'une association est l'Assemblée générale annuelle.

Le comité ANR de Meuse a décidé d'organiser son assemblée départementale (AD) **le 14 mars 2023** comme les années précédentes au **moulin de Chanteraine de Morlainourt (55500)**

Lors de cette AD, nos bilans : moral, comptable et social de l'année 2022 vous seront présentés.

Le renouvellement des membres du comité devra aussi être validé.

L'assemblée départementale est aussi un temps de partage et de convivialité avec un repas et une animation proposée aux participants.

Le compte rendu de cette assemblée sera sur le site et vous parviendra lors de notre prochain « Entre Nous »



Cotisation Adhésion 2023 :

Pour les retardataires ! Nous vous rappelons que l'adhésion annuelle doit être réglée **avant le 31 mars de l'année**. Certains ont pu oublier ou ont eu un empêchement, il est encore temps de faire le nécessaire. Vous adressez votre chèque à la trésorière :

Madame Renée LEROUX
13, rue de Pontoux
55220 Rambluzin et Benoite-Vaux



Loto (photos sur le site)

Samedi 11 février 2023,

Benoite-Vaux, 11 heures, beau temps ensoleillé,

Le village s'agite, les voitures arrivent, le parking se remplit, les invités se regroupent dans la salle de réunion.

2018, 2019, 2020, 2022, 2023

Pour la cinquième fois (exception faite pour 2021 : année du Covid) Jean-Pierre Person, Président de l'association ANR et les membres du comité ont le plaisir d'accueillir une soixantaine d'adhérents ...

Le sympathique temps des retrouvailles pourrait s'allonger et pourrait durer encore, mais il est très vite temps de passer à table,



Tout a été mis en œuvre pour que cette journée s'écoule dans la bonne humeur Renée, oh bonheur, s'était mise aux fourneaux et nous a concocté de petites mises en bouche qui font merveille à l'apéritif.

Repas, café, nos montres n'arrivent plus à se mettre à l'heure du temps qui s'échappe.

Et voilà 14 heures.

Que le loto commence.

Colette présente les lots, présentation qui attirent les joueurs vers l'achat des cartes.

Boules et pions s'agitent, un micro

récalcitrant est dompté.

Place à la joie, place aux fous rires, place à l'espoir de gagner

Une ligne, deux lignes, carton plein

L'attention est à son comble, le silence est de mise, les boules tournent, les numéros tombent, les grilles se remplissent.

Wouaoooh ! le premier gagnant : ...

Confit de canard, panier garni, linge de maison, etc. Divers lots récompenseront les plus chanceux

Emotion, tension, une pause salutaire remet un peu de sérénité dans les esprits.

Et zou ! en route pour la seconde partie

Et quand le hasard y met son petit grain de sel et détermine deux gagnants, il arrive même que le vainqueur n'hésite pas à partager son lot. Gentillesse quand tu nous tiens !

L'après-midi est déjà bien avancé quand arrive la dernière partie, dite inversée

Tout bouge, tout remue, tout s'agite, cela devient encore plus sérieux, le gros lot, un magnifique jambon va trouver preneur.

Rires bonne humeur, plaisir de se retrouver ... une belle journée s'achève et tous sont déjà volontaires pour l'année prochaine.

Le Président et les membres du comité vous remercient chaleureusement.

Elisabeth CHRETIEN



Révision du code de la route et de la conduite automobile pour les aînés de L'ANR.

L'année dernière l'atelier de remise à niveau du code de la route et de la conduite automobile, effectué par l'Automobile Club Lorrain avait plu à tous les participants. Devant ce franc succès nous avons de nouveau sollicité l'ACL pour une deuxième séance. Celle-ci aura lieu le jeudi 27 avril 2023 à Benoîte Vaux à partir de 9h pour révision du code et simulation de conduite l'après-midi.

Le repas sera pris sur place.

Le coût du repas et de la location de la salle s'élève à 25€ par personne.

La vie associative du groupe



Les nouveaux adhérents

Madame Marie Thérèse THOMAS	55500 Velaines
Madame Dominique MAURY	55000 Naives Rosières
Monsieur Francis MAURY	55000 Naives Rosières
Madame Delphine PILLIARD	51250 Cheminon
Monsieur Philippe PILLIARD	51250 Cheminon

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous

Les décès

Madame Nicole BEAUSIR	55500 Nançois sur Ornain	le 27 janvier 2023
-----------------------	--------------------------	--------------------

Monsieur Christian POLATO	55130 Gondrecourt	le 31 janvier 2023
---------------------------	-------------------	--------------------

Nous renouvelons toutes nos condoléances et notre marque de sympathie aux conjoint(e)s et famille des adhérents décédés

Infos Pratiques

L'allocation de solidarité aux personnes âgées : (Aspa) est revalorisée de 0,8 %

Si vous êtes retraité, âgé de 65 ans ou plus, et que vos revenus sont inférieurs à 961,08 € par mois alors que vous vivez seul, vous avez droit à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, ex minimum vieillesse). Cette allocation a été revalorisée de 0,8 % au 1er janvier 2023.

Les montants de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et des prestations composant le minimum vieillesse sont revalorisés chaque année au 1er janvier. Au 1er janvier 2023, l'Aspa a été revalorisée de 0,8 % par rapport à son montant du 1er juillet 2022 (hausse de 4 % prévue par la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat).

Livret A : taux à 3 % à partir du 1er février

Le taux du livret A passe à 3 % à partir du 1er février 2023, son taux le plus élevé depuis 15 ans. Il avait connu une première révision à 1 % en février 2022, puis, en raison de la forte hausse de l'inflation, avait été porté à 2 % le 1er août 2022. Le Gouverneur de la Banque de France a proposé le 13 janvier 2023 au ministre de l'Économie d'ajuster le taux du livret A à 3 % et d'augmenter le taux du livret d'épargne populaire (LEP) à 6,1 %.

Alors que le livret A a connu une révision à 2 % en août 2022, son taux est porté à 3 % à partir du 1er février 2023 selon un communiqué du Gouverneur de la Banque de France du 13 janvier 2023.

C'est son meilleur niveau depuis 2008 (3,7 %)

Hausse des prix de l'énergie : Le bouclier tarifaire prolongé

Le bouclier tarifaire mis en place en 2021, et déjà prolongé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz, et jusqu'au 1er février 2023 pour l'électricité, est reconduit en 2023. Annoncée par le gouvernement en septembre, cette prolongation, destinée à pallier la forte hausse des prix de l'énergie auprès des ménages et des petites entreprises, est confirmée.

La loi de finances pour 2023 prolonge une nouvelle fois le bouclier tarifaire, jusqu'au 30 juin 2023.

La hausse des tarifs est limitée à 15 % à compter du 1er janvier 2023 pour le gaz, et également à 15 % pour l'électricité à compter du 1er février 2023.

. Suppression du timbre rouge : Comment envoyer un courrier prioritaire ?

Le timbre rouge pour envoyer une lettre prioritaire est supprimé depuis le 1er janvier 2023. Comment envoyer un courrier urgent distribué le lendemain de l'envoi ? Annoncée en juillet 2022, la suppression du timbre rouge réservé à l'envoi de lettres prioritaires est effective depuis le 1er janvier 2023.

Pour envoyer une lettre prioritaire, distribuée le lendemain de l'envoi (hors dimanches et jours fériés), vous disposez dorénavant de la « e-lettre rouge » accessible : depuis le site [internet de La Poste](https://internet.laposte.fr). Vous avez la possibilité de rédiger votre lettre directement en ligne, utiliser l'un des 200 modèles de lettre proposés, télécharger un document depuis votre ordinateur ou réutiliser un brouillon enregistré dans votre compte

Comment accéder à mon bulletin de pension !

Depuis l'an dernier, nous n'avons plus accès à notre bulletin de pension papier et nombreux sont les adhérents qui n'ont pas fait la démarche électronique. Pour accéder à votre bulletin de pension numérisé, nous devez créer un compte sécurisé personnel en accédant à l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP). Lorsque votre compte est créé, vous pouvez accéder à votre bulletin de pension et à d'autres services concernant la retraite comme l'attestation fiscale annuelle et le titre de pension, sans oublier le « droits à pension », parcours dans la Fonction publique et autres régimes.

Toutes les informations pour accéder à votre compte personnel et le mode opératoire sont sur le [site public du Siège](#), onglet sur la droite dans la page d'accueil « Mon bulletin de pension ».

Passeports et cartes d'identité

Un nouveau service en ligne pour trouver un rendez-vous en mairie

Vous essayez d'obtenir un rendez-vous en mairie pour une demande ou un renouvellement de pièce d'identité ? Face à l'affluence des demandes et à l'allongement des délais depuis plusieurs mois, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met en place un nouveau service facilitant la prise de rendez-vous en mairie.

Pour pallier l'affluence des demandes et la difficulté des usagers à obtenir des dates de rendez-vous, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à leur disposition un [moteur de recherche](#) permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

Assurance téléphone : Le délai de rétractation est porté à 30 jours

Bonne nouvelle pour les acheteurs d'appareils électroménagers, électroniques et surtout de téléphones portables qui souscrivent une assurance ou une extension de garantie sans le savoir ! Le délai de rétractation des contrats d'assurance vendus en complément d'un bien ou d'un service passe de 14 à 30 jours. Le délai pour renoncer sans frais à l'assurance souscrite en même temps que l'achat du produit est doublé depuis le 1er janvier 2023

Chèques vacances

RETRAITÉS d'ORANGE : Les plans d'épargne 2023 peuvent être souscrits du 01 février au 20 août 2023 inclus sur le site du CE d'ORANGE. Le premier prélèvement est fixé au 7 mars. Aucun plan d'épargne ne pourra se poursuivre au-delà du 31 décembre. Pour connaître le montant de l'aide en fonction de votre Quotient Familial, consultez le barème d'abondements de votre CE.

RETRAITÉS POSTIERS ou de la FONCTION PUBLIQUE : Proposée par le ministère chargé de la fonction publique, cette prestation est basée sur une épargne abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10 à 30% du montant épargné. <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/agents/Views/Accueil.aspx>



NB :Le troisième acompte (390€/personne) pour le circuit en Crète est à envoyer à Renée LEROUX le 10 mars de ce mois.